HAL
open science

Réordonner l'espace et le temps : Analyse croisée de la mise en patrimoine de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau

Nicolas Senil

To cite this version:

Nicolas Senil. Réordonner l'espace et le temps : Analyse croisée de la mise en patrimoine de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau. Revue de Géographie Alpine / Journal of Alpine Research, 2011, 2 (99), pp.8. 10.4000/rga.1436 . halshs-00668615

HAL Id: halshs-00668615

https://shs.hal.science/halshs-00668615v1

Submitted on 10 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Revue de géographie alpine

99-2 (2011)
Nouveaux patrimoines : objets, acteurs et controverses

Nicolas Senil

Réordonner l'espace et le temps :

Analyse croisée de la mise en patrimoine de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau

Avertissement
Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.
Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.
Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique
Nicolas Senil, « Réordonner l'espace et le temps : », *Revue de géographie alpine* [En ligne], 99-2 | 2011, mis en ligne le 20 juillet 2011, consulté le 09 février 2012. URL : http://rga.revues.org/1436 ; DOI : 10.4000/rga.1436

Éditeur : Association pour la diffusion de la recherche alpine
http://rga.revues.org
http://www.revues.org

Document accessible en ligne sur :
http://rga.revues.org/1436
Document généré automatiquement le 09 février 2012.
© Revue de géographie alpine/Journal of Alpine Research

Nicolas Senil

Réordonner l'espace et le temps :

Analyse croisée de la mise en patrimoine de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau

1 La trajectoire des dynamiques de patrimonialisation a montré depuis quelques décennies un élargissement successif des objets, des acteurs et des projets engagés. Ces mouvements ancrés dans la fin du monopole étatique, rappelée récemment par la tentative de transfert de certains Monuments nationaux aux collectivités territoriales, ont donné lieu à une triple évolution. La première est spatiale, le patrimoine étant dorénavant engagé sur des aires élargies (Gravari-Barbas, 2002). La seconde est temporelle car l'ancienneté n'est plus totalement rédhibitoire. Enfin, la dernière est marchande et consacre la possible utilisation du patrimoine comme ressource pour les territoires (Landel, 2007). Ainsi, à la désignation experte, s'est rajoutée l'appropriation sociale engagée dorénavant par une pluralité d'acteurs aux logiques multiples.

2 Dans un même temps, d'importantes mutations touchent les territoires et leur destinée. Les certitudes de la modernité ont ainsi laissé place aux incertitudes de la contemporanéité exprimées, entre autres, par U. Beck (2001) par l'appellation de « société du risque ». Le cadre national et son temps historique, ancrés dans la promesse d'un futur meilleur, accessible par la croissance et le progrès, ont petit à petit laissé la place à une modification des rapports au temps et à l'espace, liée à l'émergence d'un espace contracté et d'une historicité niée.

3 L'hypothèse que nous faisons alors est que les deux mouvements rappelés sont liés et que les mobilisations actuelles du patrimoine et du territoire participent à reconstruire ce rapport problématique. En donnant à l'espace une référence temporelle et au temps une emprise spatiale, ce couple nouveau, à penser ensemble dans un espace/temps refondateur, permet aux sociétés de reconstruire leur être au monde. Le présent et le proche, ré-ancrés dans le passé et la localité, à nouveau identifiés et valorisés, apparaissent alors comme une forme de réaction ou d'adaptation à ce nouveau cadre imposé. Pour aborder ces questions, deux exemples sont mobilisés, la grotte Chauvet découverte en 1994 en Ardèche et le viaduc de Millau inauguré 10 ans plus tard.

4 Proposer d'analyser un site accueillant les plus vieilles peintures de l'humanité et un ouvrage d'art contemporain peut paraître surprenant. Mais outre le fait que les deux objets partagent le fait d'avoir été patrimonialisés, l'intérêt de cette mise en perspective est double. D'une part, ces objets sont ancrés dans deux représentations contraires, la préhistoire et la modernité, cette dernière s'étant largement construite sur la négation de l'avant (Latour, 1991). La grotte Chauvet constitue une référence artistique préhistorique unique, puisqu'elle abrite les plus vieilles peintures de l'humanité connues à ce jour. Le viaduc de Millau donne à voir, quant à lui, les capacités de l'homme moderne affranchi de ses croyances et des contraintes naturelles. D'autre part, leur emprise spatiale est opposée. La Grotte Chauvet est invisible car sous-terraine et rendue inaccessible au public, pour en garantir sa protection. A l'inverse, le Viaduc de Millau impose sa présence dans tout le paysage des Grands Causses. Enfin, ayant tous deux fait l'objet d'une apparition récente (la découverte de l'une et la construction de l'autre), il est permis d'étudier les processus en cours et de suivre l'action au plus près.

Des objets symétriques

La grotte Chauvet en Ardèche

5 L'histoire de la grotte Chauvet a commencé le 18 décembre 1994. Au sommet d'une rampe naturelle, trois spéléologues amateurs découvrent une cavité naturelle après avoir désobstrué le boyau d'entrée. Celle-ci est située à proximité immédiate de l'arche naturelle du Pont d'Arc, dans le cirque d'Estre, ancien méandre de la rivière Ardèche. Très rapidement, la présence de points sur la roche leur suggère une présence humaine ancienne et bientôt de multiples peintures rupestres s'offrent à leurs yeux. La découverte est portée à connaissance quelques jours plus tard au Conservateur du Patrimoine de la DRAC. J. Clottes, conseiller scientifique

du ministère de la Culture pour les grottes ornées, se rend immédiatement en Ardèche pour authentifier la grotte. S'appuyant sur son analyse des peintures, permise par la comparaison des autres grottes ornées connues, il avance la période du Solutréen (18 000 ans). La découverte est annoncée publiquement le 18 janvier 1995 au ministère de la Culture à Paris et la grotte sera classée au titre des Monuments historiques dès le 13 octobre 1995. Finalement, les analyses au Carbone 14, menées quelques mois après la découverte, révèlent que les peintures de la grotte datent de plus de 30 000 ans, ce qui en fait les plus vieilles peintures connues à ce jour. Cette déclaration révolutionne alors complètement notre connaissance de l'art pariétal et plus largement de l'évolution de l'art. Dans cette cavité aux volumes importants, 420 dessins ont finalement été recensés et représentent 16 espèces. L'estompe, la perspective sont ainsi utilisés pour rendre compte avec une grande précision de l'anatomie et du comportement des animaux représentés. Fermée par l'effondrement du porche naturel depuis 20 000 ans, il apparaît très vite aux différents protagonistes de l'utilité de barrer l'accès à la grotte et d'en interdire durablement l'entrée (Duval, 2007). Depuis, la grotte Chauvet se trouve être mieux protégée qu'un bon nombre de musées nationaux et son accès est strictement réglementé.

Le viaduc de Millau en Aveyron

6 Même s'il fut pour les millavois une apparition, le viaduc de Millau n'a rien d'une découverte. Il est « né » d'un long processus de réflexion qui engagea de nombreux partenaires. Cette histoire mobilisa en premier lieu des acteurs politiques. Mais à eux, vinrent rapidement s'ajouter la France du vide, l'Aménagement du Territoire, le Massif Central, la Vallée du Rhône et bientôt les Causses et leur rivière, le Tarn. L'A75, qui emprunte maintenant l'ouvrage, s'inscrit avant tout dans les grands discours de l'Aménagement du Territoire. Lancé en 1975 par V. Giscard d'Estaing, le projet est le fruit d'une volonté de désenclaver le Massif Central en reliant Clermont-Ferrand à la Méditerranée (Montpellier et Béziers) et parallèlement de répondre à l'engorgement de la Vallée du Rhône. Localement, cette autoroute est sensée faire sauter « le bouchon millavois » qui se forme lors des grandes migrations touristiques. Il assure à la ville une présence médiatique majeure ainsi que des retombées économiques de « cueillette ».

7 En 1987, les premières ébauches du tracé au niveau des Grands Causses voient le jour. Plusieurs propositions sont ainsi avancées pour résoudre le problème du franchissement de la vallée du Tarn. Celui-ci apparaît dès le départ aux ingénieurs comme le principal obstacle du tracé. Mais sa validation définitive prend plusieurs années. Il est alors finalement retenue l'option de tracé qui passe à proximité immédiate de Millau et nécessite la création d'un ouvrage d'art imposant. En 1996, à l'issue d'un appel d'offres, la solution conçue par M. Virlogeux, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et dessinée par Sir N. Foster, architecte, est choisie. Cependant, face aux problèmes de financement de l'Etat, le gouvernement décide en 1998 la mise en concession de la construction et de l'exploitation du viaduc. A l'exception du maire de Millau (J. Godfrain, proche de J. Chirac), tous les élus locaux s'opposent au péage. Ils considèrent que son impact sera négatif pour le développement de l'activité et des entreprises locales. Ses promoteurs assurent par contre que seule une concession pourra permettre au viaduc de voir le jour. En octobre 2001, suite à un appel d'offre, une solution associant béton (pile) et acier (tablier) préconisée par le groupe Eiffage reçoit les faveurs de l'Etat. Cette société est chargée de la construction et de l'exploitation du viaduc pour une période de 75 ans. Le 14 décembre, l'aventure démarre avec la pose de la première pierre.

8 Face à ce projet étatique, de nombreux habitants se sont opposés. L'impact de ce tracé sur l'environnement (présence des principales nappes phréatiques sous le tracé), sur le paysage (disproportions de l'ouvrage et architecture d'estuaire) et sur l'économie du territoire furent largement débattues. Le comité de proposition pour l'A 75 agita la population locale, les élus et les décideurs et ira même jusqu'à proposer un tracé alternatif sensé répondre aux critiques faites au viaduc. Néanmoins, c'est surtout la mise en concession qui soulèvera le plus d'inquiétudes locales. Tous les élus aveyronnais s'insurgèrent contre cette décision qui allait à l'encontre du principe de gratuité initialement promis et qui leur faisait craindre que ce tronçon annihile à lui seul les bénéfices potentiels du désenclavement permis par l'autoroute.

Finalement, la construction du viaduc de Millau s'achèvera en trois ans et son inauguration eut lieu le 14 décembre 2004. L'ouvrage a une longueur de 2460 mètres et culmine à 240 mètres au dessus du Tarn. L'ensemble pile-pylône culmine à 343 mètres ce qui fait du viaduc le pont à haubans le plus haut du monde.

Un engagement patrimonial partagé

9 Initiée comme un processus unique, l'évolution sociopolitique de la dynamique patrimoniale renforce dorénavant la distinction opérée par M. Rautenberg (2004) qui définit deux types de patrimonialisation : la désignation et l'appropriation. La première est celle d'un locuteur unique, « véritable récit ordonné de la mise en place des institutions » (Micoud, 2004). Quant à la seconde, « elle est proprement impossible, elle qui obligerait à relater toutes celles, innombrables, qui ont de cesse de faire exister autant d'énonciateurs qu'il y a de nouveaux collectifs demandant à ce que leur existence soit reconnue » (Micoud, 2004). Mais derrière la segmentation initiale rappelant l'élargissement constaté, le processus de patrimonialisation fait malgré tout l'objet d'un cheminement unifié. Nous appuyant sur plusieurs auteurs ayant détaillé les différentes phases du processus (Laplante, 1992 , Guérin, 2004 , Landel, 2007 , Di Méo, 2007), une formalisation enrichie peut être proposée (François et al., 2006).

L'itération patrimoniale

10 Ce qui est appelé la patrimonialisation s'opère alors en plusieurs étapes qui ne se déroulent pas selon un processus linéaire mais itératif. Nous en distinguons quatre, l'invention, la justification, la conservation et l'exposition, auxquelles s'ajoute une étape optionnelle : la valorisation.

11 Tout d'abord un processus de construction s'exécute dès l'instant où les objets sont sélectionnés à la lumière des potentialités qu'ils recèlent. Comme le souligne P.-A. Landel (2007), cette mise en évidence peut être un moment de découverte, appelé « invention », comme lors de fouilles archéologiques. La justification permet par la suite de repositionner l'objet dans son contexte. Ainsi, lors du passage à l'étape suivante, l'objet se construit, évolue sous l'effet des échanges et de la confrontation des représentations, ce qui modifie ainsi son statut (Faure, 2000). En effet, « pour que ce dernier existe réellement à nos yeux, il faut que nous lui reconnaissions une valeur et que nous nous sentions des responsabilités à son égard, à commencer par celle de le conserver : un bien que l'on abandonne ou que l'on dilapide n'est plus un patrimoine » (Bourdin, 1992). Cette réflexion conduit à la conservation du bien qui permet de maintenir la valeur et le sens qui lui sont consacrés. Elle recouvre à la fois des opérations de préservation, de restauration et de réhabilitation.L'idée de transmission y est largement sous-jacente. Une opération telle que la réhabilitation permet alors de matérialiser un changement d'état. Puis la mise en exposition donne les moyens de présenter le bien au public et lui offre ainsi une reconnaissance sociale (Laplante, 1992). C'est à ce moment-là qu'une connexion est potentiellement faite avec des opérateurs tels le tourisme (François, 2007). Un spectacle, un sentier d'interprétation ou encore la mise en lumière d'un château peuvent être des outils au service de cette exposition. Le changement d'usage qui en découle apporte une valeur supplémentaire à l'objet qui sera supérieure à sa valeur initiale.

12 En parallèle, l'appropriation apparaît comme un enjeu fondamental du processus, quelle qu'en soit l'étape puisque la patrimonialisation suppose que l'on distingue ce qui fait sens pour les acteurs. Ceci est d'autant plus important que, *a priori*, la patrimonialisation est faite au profit des « héritiers » (population locale par exemple) et non des « étrangers » ou populations exogènes (les touristes).

Le processus en action

13 L'objet Chauvet découvert en 1994 est devenu quasi instantanément un patrimoine évident et le processus s'est trouvé comprimé. L'invention de la grotte fut immédiatement suivie par la reconnaissance de son ampleur, étayée par l'expertise. Dès sa première authentification, réalisée le lendemain de la prise de connaissance par le ministère de la Culture de sa découverte, la grotte fut en effet considérée comme exceptionnelle et devant faire l'objet de

mesures de protection. Celles-ci seront alors mises en place par l'Etat et le classement fut particulièrement rapide. Parallèlement à ces démarches, l'appropriation de la découverte par la population fut immédiate et la présence massive d'habitants aux quelques présentations publiques d'un film tourné par les inventeurs fut là pour en attester. Néanmoins, l'objet patrimonial fut rapidement débordé et chaque phase de la patrimonialisation déboucha sur un procès. Le statut d'inventeur fit l'objet d'une tentative de spoliation, les propriétaires des terrains sont encore en procès avec l'Etat et les inventeurs souhaitent toujours voir réévaluer leur droit à l'image. Ainsi, l'engouement local perdit progressivement de sa force et nombreux furent les habitants et les élus à se sentir mis à l'écart. Passionnés par la grotte, ils n'eurent à voir pendant de longues années qu'une épopée judiciaire.

14 Dans ce cas précis, la patrimonialisation a opéré deux actions contradictoires en rendant attrayant un site qu'elle a dans un même temps rendu inaccessible. Mais conscients du dilemme, les élus locaux se posèrent en garants de sa restitution. L'objectif est depuis de rendre visible la grotte et de répondre à la responsabilité patrimoniale de sa nécessaire transmission, un espace de restitution est pour cela en projet.

15 L'histoire de la patrimonialisation du viaduc de Millau est plus surprenante mais moins problématique. Conçu pour être un ouvrage autoroutier, d'usage strictement fonctionnel, le viaduc de Millau a aussi connu une patrimonialisation. Mais ce processus de construction sociale a dans le cas de cet objet connu une trajectoire particulière. En effet, à l'inverse du processus observé pour la grotte Chauvet, l'analyse révèle en premier lieu une mise en exposition de l'ouvrage. Le temps de construction de l'objet explique en partie cet état de fait. Durant cette période, les pratiques sociales de l'objet ont en effet été amenées à évoluer. Elles ont subi une construction par l'agglomération de comportements spontanés jusqu'à l'invention d'un nouveau rapport à l'objet. La présence croissante de visiteurs a incité les acteurs locaux à créer une offre de visite dont la réussite a dépassé toutes les ambitions initiales. Imaginé par tous comme préjudiciable à Millau, le viaduc devint en quelques mois un objectif de visite. Durant la période de chantier, ce sont ainsi près de 700 000 personnes qui se rendirent sur le site, montrant une véritable passion pour la construction. Ce constat n'était pourtant pas facilement prévisible. L'histoire de la décision du viaduc, rappelée plus haut, montre en effet que son appropriation par la population n'était pas évidente. Initialement rejeté, puis fortement craint, le viaduc a gagné, petit à petit, une reconnaissance partagée. Débutée par l'exposition, la patrimonialisation se réalisa par une stratégie conservatoire mise en place par ses concepteurs (Etat, Eiffage et architecte) et assurée à tour de rôle. Finalement, le discours d'inauguration du Président J. Chirac (14 décembre 2004), vint clore une construction symbolique parfaitement maitrisée. L'ouvrage fut alors présenté comme l'incarnation du « Génie français » et de la capacité d'entreprise nationale, jusqu'à devenir pour le Comité Département du Tourisme de l'Aveyron « un haut lieu du patrimoine industriel français ». La continuité avec d'autres grands ouvrages d'art fut mise en avant et le Pont du Gard, le Viaduc de Garabit ou encore la Tour Eiffel, dont le concepteur est l'aïeul direct du concessionnaire, servirent ce projet. Parallèlement, les techniques des différents corps de métiers furent aussi régulièrement réinscrites dans la longue tradition des savoir-faire artisanaux (chaudronnier, soudeur, topographe).

Une patrimonialisation similaire mais inversée

16 La comparaison des deux objets révèle des différences immédiates. La visibilité, l'accessibilité, l'ancienneté, la fonction initiale ou encore la première perception par le territoire semblent les opposer irrémédiablement. Pourtant malgré ces différences, des processus similaires sont observés autour des deux objets et leur engagement dans une patrimonialisation les situe ainsi au final dans un système de valeur identique. Les différentes étapes de la patrimonialisation présentée plus haut ont ainsi été vérifiées dans les deux cas. La sélection de l'objet comme patrimoine, les discours de justification, les procédures de conservation et les dynamiques de mise en exposition sont assurément partagés.

17 Néanmoins, l'analyse de la chronologie observée montre une inversion des phases. Alors que la patrimonialisation de la grotte Chauvet a fonctionné selon le schéma connu, celle du

viaduc de Millau s'est démarquée par une exposition initiale (sans visée patrimoniale) et un enclenchement successif des autres phases, qui a abouti à la sélection finale de l'objet comme patrimoine.

18 Le statut initial de l'objet et l'appropriation de celui-ci constituent les causes principales de cette différence. Si l'ancienneté de la grotte l'a immédiatement érigé en patrimoine, le viaduc n'a pas été au départ projeté dans ce registre. Cette latence a permis une appropriation progressive et une construction sociale de l'objet en tant que patrimoine. Celle-ci a été facilitée par l'appropriation tolérée du viaduc alors qu'elle fut bloquée pour la grotte. Dans ce cas, l'impossibilité des visites, la communication très rapidement défaillante et la gestion politique exclusive du projet de valorisation éteignirent petit à petit l'intérêt local (même si une opération de reconquête est depuis peu engagée). Ainsi, l'inversion du processus n'apparaît pas uniquement dans l'évidence de la visibilité, mais bien dans les formes d'appropriation et leur trajectoire.

Perceptions et appropriation de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau

	grotte Chauvet	*viaduc de Millau*
Perceptions initiales de l'objet	*Ascendante*	*Descendante*
Trajectoire d'appropriation	*Descendante*	*Ascendante*

(Senil, 2011)

La recherche d'une réappropriation spatio-temporelle

19 La mise en patrimoine du viaduc de Millau procède d'une historicisation de l'ouvrage. Marqué par une dimension spatiale liée à la cause (le désenclavement) et à l'effet (la hauteur), le processus engagé a permis de le doter d'une dimension temporelle *a priori* absente. Formalisé par les acteurs locaux, mais impulsé par l'Etat et le concessionnaire, ce discours procède d'une recherche d'ancrage symétrique. Celle-ci articule alors l'espace et le temps en associant au patrimoine un concept géographique, le territoire.

Une parenté conceptuelle

20 L'articulation des notions de patrimoine et de territoire peut sembler de prime abord paradoxale (Micoud, 1999). En effet, le patrimoine se réfère *a priori* plus à la temporalité qu'à la spatialité. Pourtant, plusieurs travaux de géographes rappellent que la patrimonialisation s'impose comme une « grille de lecture essentielle pour analyser les processus actuels de valorisation, d'appropriation et de transformation des espaces » (Veschambre, 2007). La plupart des recherches s'inscrivent dans une étude politique et critique du phénomène propre à une certaine approche de la géographie sociale. Le patrimoine apparaît alors comme un outil d'exclusion, à l'exemple des centres urbains engagés dans des processus de gentrification. Mais cette étude est complétée à partir de 1995 par une réflexion plus globale impulsée par G. Di Méo (1995), qui se saisit le premier de l'articulation de ces notions. Cette année là vit aussi la publication d'un autre article écrit par J.-L. Piveteau (1995) intitulé « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? ». Malgré les propositions différentes, la motivation est identique, il s'agit pour les deux auteurs d'enrichir la notion de territoire avec des réflexions menées sur les représentations présentes du temps passé. Le patrimoine n'est alors plus seulement étudié comme un objet ayant une dimension spatiale, mais intégré dans la dynamique géographique et placé au cœur de la construction de l'espace.

21 Outre cette parenté conceptuelle constatée, patrimoine et territoire partagent le fait de donner du sens et de la valeur à des objets (Gauchon, 2010). Ils participent à l'émergence d'un espace commun, dans lequel le groupe se reconnaît, dont il se revendique et autour duquel il se construit. Pour P. Melé (2009), la patrimonialisation s'inscrit dans un rapport spécifique au territoire. Le lien au passé n'est plus imposé mais révélé selon un processus présent soucieux de son apport à la construction du futur. La patrimonialisation procède d'une « territorialité réflexive » à laquelle adhère aussi B. Debarbieux (2009). La grotte Chauvet et le viaduc de Millau constitue en cela des objets d'étude exemplaires.

La co-construction observée

22 La patrimonialisation du viaduc de Millau a eu pour conséquence de le doter d'une épaisseur temporelle que sa contemporanéité lui interdisait. Resitué dans la chronologie des grands ouvrages, il fut patrimonialisé pour tenir et marquer durablement la réussite d'une entreprise française, la volonté aménagiste de l'Etat, concrétisée sans argent et l'attractivité économique et touristique d'une région.

23 La grotte Chauvet, que la patrimonialisation a rendu invisible, s'est ainsi vue par là nier toute existence spatiale. Mais conscients des enjeux, les acteurs locaux s'engagèrent dès sa fermeture, à recréer le lieu. Ils cherchèrent ainsi à doter la découverte d'une emprise spatiale propre à la territorialiser. Porté par le Conseil général de l'Ardèche, auquel s'est associé depuis 2005 le Conseil régional Rhône-Alpes, le projet d'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet a déjà subi deux relocalisations successives. Les problèmes liés à l'implantation du site révèlent ainsi l'importance des enjeux et la difficulté de donner un espace à une telle ressource territoriale (Gumuchian et Pecqueur, 2007). Les rapports plus ou moins difficiles à l'ici (la commune de Vallon Pont d'Arc sur laquelle est localisée la grotte originale, le Département ou la Région) et à l'ailleurs (le Gard dont la limite jouxte, la Drôme voisine et concurrente ou encore le Sud-est et ses nombreux sites classés à l'Unesco) sont là pour en attester. En outre, le territoire de projet prévu par le volet territorial du Contrat de Projet Etat Région s'est ainsi toujours vu refuser une emprise spatiale définie. Il est ainsi demandé à la grotte de rayonner le plus loin possible.

24 La spatialisation possède enfin une troisième échelle relative à la volonté de voir la grotte être labellisée au titre du patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco. L'objectif est alors de fournir un espace à la mesure du vertige temporel de la découverte et de la faire connaître et exister aux yeux de tous. Mais cette reconnaissance potentielle participe aussi à l'extraire de son environnement immédiat. La gestion du site, dorénavant dictée par des règles définies ailleurs génère quelques inquiétudes locales.

25 Ainsi, dans les deux cas, les acteurs procèdent d'un souci d'inscrire l'objet initial, marqué par une référence dimensionnelle propre, dans la dimension complémentaire, dans le temps et dans l'espace. Si le territoire trouve dans le patrimoine un double bénéfique, comme cela fut le cas pour le viaduc de Millau, le patrimoine est aussi ancré dans le territoire à l'image de la grotte Chauvet.

Donner une place au temps

26 Au regard des éléments observés à partir de cette approche comparée, patrimoine et territoire apparaissent procéder d'un fonctionnement commun. Ainsi, le patrimoine est au temps ce que le territoire est à l'espace. La territorialisation et la patrimonialisation, sont proposées comme des processus de réordination du temps et de l'espace procédant d'un fonctionnement dialectique. Ce mouvement s'ancre dans une remise en question partielle mais multiple de la modernité et de son devenir.

27 Ce processus de mise en valeur contrôlée participe tout d'abord à redéfinir un cadre spatio-temporel adapté capable d'échapper à la modernité et à sa négation du temps et de l'espace. Ensuite, il représente une réintégration de la tradition (Rautenberg, 2003). L'opposition à celle-ci, sur laquelle la modernité s'est construite, est aussi questionnée. Le viaduc de Millau, emblème de la modernité française et de sa capacité à se réaliser se patrimonialise et s'ancre dans la tradition des grands ouvrages. A l'inverse, la grotte Chauvet s'affirme par la métaphore et la comparaison aux grandes œuvres de la modernité. Dans les deux cas, le message exprime alors le fait que « nous avons toujours été modernes »[1].

28 Tradition et modernité continuent ainsi d'être associées et hybridées malgré l'apparente purification (Latour, 1999) dont elles ont fait l'objet et le dépassement postmoderne que l'on prétend en cours. Dès lors, le rapport au temps et à l'espace de notre société ne peut plus être pensé comme unique et allant de soi. La notion de régime d'historicité proposée par F. Hartog (2003) mérite ainsi d'être intégrée et prolongée en géographie (la géographicité peut être pour cela mobilisée).

Quelques enseignements complémentaires

La marchandisation partagée

29 Conçu comme un statut permettant d'extraire certains objets du traitement ordinaire de la société, le patrimoine est depuis toujours perçu comme une notion décalée. En effet, malgré les différentes postures utilisées pour l'appréhender, il apparaît détaché de la simple banalité. Ainsi mis à l'écart, le patrimoine s'ancre dans une pureté indispensable à son fonctionnement, sensée imposer un mode de gestion spécifique, dont les objectifs inattaquables sont la transmission et la conservation. Pourtant, l'analyse menée sur des objets en train de se faire a révélé une co-construction éloignée de la dissociation supposée. Les dynamiques engagées autour de la grotte Chauvet et du viaduc de Millau combinent ainsi patrimonialisation et valorisation. Dans le cas de la grotte, la volonté de restitution représente un objectif combiné de transmission et de valorisation. Le site, confié à un délégataire privé représentera un équipement culturel à vocation touristique et servira de point de relais pour les autres activités du territoire. La responsabilité ressentie par les élus concerne alors tout autant la valeur patrimoniale de la grotte à faire connaître, que sa valeur économique à optimiser. Dans le cas du viaduc de Millau, la patrimonialisation sert clairement le projet local de valorisation. La patrimonialisation de l'ouvrage représente bien plus pour les locaux le moyen d'assurer la création et la continuation d'une activité touristique de substitution que la conservation de l'ouvrage, déjà assurée par les obligations de sa fonction autoroutière et par son gestionnaire.

30 Dès lors, l'analyse mérite d'être complétée par une notion capable de lier patrimoine et territoire et marchand/non marchand. La ressource territoriale est pour cela proposée (François et al., 2006) comme notion composite capable de rendre compte des hybridations constatées.

Vers la réinvention d'un patrimoine national ?

31 L'engagement important de l'Etat autour de ces deux objets pose, pour conclure, la question de la réminiscence possible d'un patrimoine national supposé par beaucoup comme délaissé. Ainsi, l'Etat s'est engagé via différents ministères dans des actions de premier plan. Dans le cas de la grotte Chauvet, le ministère de la Culture a pris en charge la conservation et l'étude de la grotte. Dans celui du viaduc de Millau, le ministère des Transports a pris la décision de la construction, s'est assuré tout au long de celle-ci de sa conservation, en refusant de nombreuses propositions pouvant nuire à la pureté formelle de l'ouvrage, et le Président de la République a cristallisé la symbolisation.

32 Mais malgré cet investissement partagé, des différences sont perceptibles et le traitement est différencié. La grotte Chauvet paye sa découverte tardive et se voit toujours préférer la grotte de Lascaux par les politiques et le grand public. Ainsi, les collectivités territoriales et notamment le Conseil général de l'Ardèche et la Région Rhône-Alpes restent les principaux acteurs du projet.

33 Le viaduc de Millau représente quant à lui, un emblème unique de la réussite technologique française dans lequel tous les acteurs se reconnaissent et au sujet duquel nombreux sont les visiteurs qui affirment à cette occasion « être fier d'être français ». Néanmoins, l'approche patrimoniale du viaduc de Millau possède un investissement pluriel. En reprenant la proposition typologique d'A. Micoud (2005), caractérisant un patrimoine national qui a vécu, un patrimoine local qui vit encore et un patrimoine de l'humanité qu'il faut faire vivre, le viaduc possède une triple inscription. Il représente conjointement l'accomplissement de la technologie française, le site touristique local à visiter et la modernité occidentale à faire perdurer. En ce sens, cet ouvrage exprime une nouvelle forme patrimoniale qui renvoie plus au testament, chargé d'exprimer ce que l'on souhaite léguer, qu'à l'héritage, duquel on se trouve dépositaire. Ainsi, la réflexivité se trouve exprimée et renforcée par un nouveau cadre spatio-temporel produit de notre intentionnalité. L'analyse de ces deux objets, conjointement patrimonialisés et territorialisés, s'inscrit alors dans la réflexion plus large du rôle du temps et de l'espace dans la réappropriation de notre devenir.

Bibliographie

BECK U., 2001. – *La société du risque,* Flammarion.

BOURDIN A., 1992. – « Patrimoine et demande sociale ». In NEYRET R. (Eds.) *Le patrimoine atout du développement,* Presses Universitaires de Lyon.

DEBARBIEUX B., 2009. – « Territoire, territorialité, territorialisation. Aujourd'hui et bien moins que demain ». In VANIER M. (Eds.) *Territoires, territorialité, territorialisation, Controverses et perspectives,* Presses Universitaires de Rennes.

DI MÉO G., 1995. – « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle ». *Espaces et Sociétés,* n°78**,** pp. 15-34.

DI MÉO G., 2007. – « Processus de patrimonialisation et construction de territoire ». In *Patrimoine et industrie : connaître pour valoriser.* Acte du colloque Patrimoine et industrie : connaître pour valoriser, Poitiers-Châtellerault, 19 p.

DUVAL M., 2007. – Dynamiques spatiales et enjeux territoriaux des processus de patrimonialisation et de développement touristique : étude comparée des gorges de l'Ardèche et du karst slovène, Thèse de doctorat, Université de Savoie.

FAURE M., 2000. – Du produit agricole à l'objet culturel : les processus de patrimonialisation des productions fromagères dans les Alpes du Nord. Thèse de doctorat, Faculté de Sociologie et d'Anthropologie, Université Lumière Lyon II.

FRANÇOIS H., 2007. – De la station ressource pour le territoire au territoire ressource pour la station. Le cas des stations de moyenne montagne périurbaines de Grenoble, Thèse de doctorat, Institut de Géographie Alpine. Université Joseph Fourier.

FRANÇOIS H., HIRCZAK M., SENIL, N., 2006. – « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources ». *Revue d'Economie Régionale et Urbaine,* n°5**,** pp. 683-700.

GAUCHON C., 2010. – Tourisme et patrimoine. Un creuset pour les territoires ?Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Savoie.

GRAVARI-BARBAS M., 2002. – « Le patrimoine territorial. Construction patrimoniale, construction territoriale : vers une gouvernance patrimoniale ? ». ESO*,* n°18, pp. 85-92.

GUÉRIN M.-A., 2004. – Action publique locale et patrimoine culturel. Production et legitimation des territorialités politiques. Thèse de doctorat, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, Université Pierre Mendès-France.

GUMUCHIAN H., PECQUEUR B., 2007 – *La ressource territoriale,* Anthropos.

HARTOG F., 2003. – *Des régimes d'historicité : Présentisme et expériences du temps*, Seuil.

LANDEL P. A., 2007. – « Invention de patrimoines et construction des territoires ». In GUMUCHIAN H., PECQUEUR, B. (Eds.) *La ressource territoriale.* Anthropos, pp. 157-176.

LAPLANTE M., 1992. – « Le patrimoine en tant qu'attraction touristique: histoire, possibilités et limites ». In NEYRET R. (Eds.) *Le patrimoine atout du développement.* Presses Universitaires de Lyon, pp. 49-75.

LATOUR B., 1991. – Nous n'avons jamais été modernes*,* La découverte.

LATOUR B., 1999. – Politiques de la nature*,* La Découverte.

MELÉ P., 2009. – « Identifier un régime de territorialité réflexive ». In VANIER M., (Eds.) *Territoires, territorialité, territorialisation, Controverses et perspectives.* Presses Universitaires de Rennes, pp. 34-42.

MICOUD A., 1999. – « Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un autre espace et d'un autre temps commun ». In GERBAUX F. (Eds.) *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?.* Edition de l'Aube, pp. 53-65.

MICOUD A., 2004. – « Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises ». *Ethnologie française,* XXXIV**,** pp. 13-22.

MICOUD A., 2005. – « Patrimonialisation : redire ce qui nous relie ? » In BARRÈRE C., BARTHELEMY D., NIEDDU M., VIVIEN F. D., (Eds.) *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* L'Harmattan, pp. 81-96.

PIVETEAU J.-L., 1995. – « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? » *L'Espace géographique,* n°2**,** pp. 113-123.

RAUTENBERG M., 2003. – *La rupture patrimoniale,* A la croisée**,** Bernin.

RAUTENBERG M., 2004. – « La patrimonialisation, entre appropriation sociale et désignation institutionnelle ». I, DEBARBIEUX B., FOURNY M.-C., (Eds.) *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques.* MSH-Alpes.

VESCHAMBRE V., 2007. – Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace. *Cafégéo,* www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1180.

Notes

1 Cette affirmation ne nous oppose pas à B. Latour qui suggère à l'inverse que « Nous n'avons jamais été modernes », ce sur quoi nous le suivons, nous nous en sommes déjà expliqués.

Pour citer cet article

Référence électronique

Nicolas Senil, « Réordonner l'espace et le temps : », *Revue de géographie alpine* [En ligne], 99-2 | 2011, mis en ligne le 20 juillet 2011, consulté le 09 février 2012. URL : http://rga.revues.org/1436 ; DOI : 10.4000/rga.1436

À propos de l'auteur

Nicolas Senil
Pacte/Territoires – Cermosem, nicolas_senil@yahoo.fr

Droits d'auteur

© Revue de géographie alpine/Journal of Alpine Research

Résumé / Abstract

La multiplication des objets, des acteurs et des logiques de la patrimonialisation génère un brouillage de plus en plus important sur la force et le sens de nos rapports au passé. Dans ce contexte, cet article se propose de réfléchir aux processus d'émergence de nouveaux objets patrimoniaux et aux conséquences de ces mobilisations. Il s'appuie sur l'analyse comparée de deux objets symétriques et tous deux patrimonialisés : la grotte Chauvet et le viaduc de Millau. En montrant que chaque objet est projeté dans la dimension spatiale ou temporelle dont il se trouve *a priori* exclu lors de son invention, l'analyse rappelle la nécessité d'intégrer une approche patrimoniale à notre lecture des dynamiques territoriales. Elle propose alors l'idée que ces mouvements croisés représentent une reconstruction d'un espace-temps maitrisé, nécessaire pour répondre au problème renouvelé de notre société : sa durabilité.
Mots clés : durabilité, territorialisation, patrimonialisation, espace-temps

The multiplication of objects, actors and underlying rationales of heritage development, or patrimonialisation, is increasingly blurring the strength and meaning of our relationship with the past. The aim of this article is to reflect on the processes involved in the emergence of new heritage objects and on the consequences of these developments. The article is based on a comparative analysis of two symmetric objects, both of which have been the subject of heritage development processes: the Chauvet cave and the Millau viaduct in Southern France. By showing that each object is projected in the spatial or temporal dimension from which it was *a priori* excluded at the time of its discovery, the analysis demonstrates the necessity of integrating a heritage approach to our understanding of territorial dynamics. The analysis suggests that the interplay of territorialisation and heritage development processes represents

a reconstruction of a controlled time-space, a prerequisite for addressing a recurring problem in our society, that of its sustainability.
Keywords : sustainability, territorialisation, patrimonialisation, heritage development, time-space